

Monsieur Édouard PHILIPPE

Premier ministre Hôtel de Matignon 57 rue de Varenne 75007 PARIS

Réf: CF 2018 PDT 0418

Paris, le 18 juillet 2018

Monsieur le Premier ministre,

COMMISSION DES FINANCES

LE PRÉSIDENT

LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Dans le rapport annexé à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018, le Gouvernement consacrait un chapitre entier au processus « Action publique 2022 », qui devait permettre, selon lui, de dégager des économies structurelles à moyen terme et d'étayer la crédibilité de la trajectoire pluriannuelle de nos finances publiques.

Ce rapport, soumis à l'approbation des parlementaires, précisait que « les conclusions du Comité Action Publique 2022, dévoilées au premier trimestre 2018, feront l'objet d'arbitrages sur la base desquels des plans de transformation ministériels seront élaborés et mis en place ».

Or, non seulement ces conclusions n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucune publication officielle ni transmission au Parlement, mais c'est désormais la presse qui dévoile, jour après jour, les éléments conclusifs du processus « Action publique 2022 » sans qu'il ne soit possible d'en vérifier ni la véracité ni l'exhaustivité.

Cette situation inédite porte atteinte à la clarté du débat public et à l'information des parlementaires.

Aussi, en application des dispositions de l'article 57 de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre, au plus tard lundi 23 juillet 2018 à midi, l'ensemble des conclusions du Comité Action Publique 2022 et les documents sur lesquels elles s'appuient.

En vous en remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent ÉBLÉ

Président

Albéric de MONTGOLFIER Rapporteur général